



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION N°50/2026

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

L’an deux Mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s’est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 03 avril 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 23

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 6

Absent(e)s : /

Votants : 29

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Oliver, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, M. BENDARRAZ Fathi, M. DANGÉ Roger, Mme GARNIER Katia, M. GIRAUD Paul, Mme HÉLIN Alexane, Mme LEMOINE Nathalie, Mme MAUTALEMENT Marie, M. PLOTEAU Fabrice, M. ROUAULT Eric, Mme SUHARD Jocelyne, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, Mme HANANE Ghizlane, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (6) :

Mme LEDUC Nolwenn donne pouvoir à Mme JOALLAND Dina

M. BOLZER Théo donne pouvoir à M. RABEAU Olivier

M. TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Mme MAUTALEMENT Marie

Mme STRALKOWSKI Béatrice donne pouvoir à M. PLOTEAU Fabrice

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Mme BOUTEILLER Anne

La séance est levée à 20h20

N°50/2026 (5.3) : Fonctionnement des assemblées – Centre Communal d’Action Sociale – Désignations des représentants de la commune
Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L.123-6 du Code de l’Action Sociale et des Familles, le C.C.A.S. est géré par un Conseil d’Administration composé dans la limite maximale suivante :

- Du Maire qui en est le Président de droit,
- De 8 membres élus parmi le Conseil Municipal,
- De 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil et participant à des actions de prévention, d’animation ou de développement social dans la commune. Ces membres nommés comprennent obligatoirement un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales (désigné sur proposition de l’Union Départementale des Associations Familiales), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, et un représentant de personnes handicapées du département.

L’élection des membres élus par le conseil municipal se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupes de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d’après l’ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l’attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d’égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Les listes pouvaient être déposées auprès de Monsieur le Maire au plus tard le 9 avril 2026 à 10h.

Seule la liste ci-après a été déposée :

Liste 1 :

Composition du C.C.A.S. – le Maire (Président) + 8 conseillers	
JOALLAND Dina	PLOTEAU Fabrice
DANGÉ Roger	RABEAU Olivier
LEDUC Nolwenn	HANANE Ghizlane
LE MOINE Nathalie	BONNET Catherine

Le Maire fait procéder au vote qui donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de nuls : 0
- Nombre de blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29

Répartition des suffrages exprimés :

- Liste 1 : 29 voix

En application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la répartition des sièges s'établit comme suit :

- La liste 1 obtient 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants, dans l'ordre de présentation.

Ceci exposé,

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération N°49/2026 fixant le nombre de membres au C.C.A.S.

Après délibération et vote, le Conseil municipal :

- **Confirme les désignations suivantes au Centre Communal d'Action Sociale à savoir :**

Composition du C.C.A.S. – le Maire (Président) + 8 conseillers	
JOALLAND Dina	PLOTEAU Fabrice
DANGÉ Roger	RABEAU Olivier
LEDUC Nolwenn	HANANE Ghizlane
LE MOINE Nathalie	BONNET Catherine

Pour extrait conforme

Le Maire



La Secrétaire

David LE BORGNE

Anne BOUTEILLER

